

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR 3522, intitulée « Fédération de recherche Bézout », dont le directeur est M. Stéphane JAFFARD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre BEAL, Professeure à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, directrice du LIGM, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre BEAL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Jean-François DELMAS, Professeur à l'Ecole des Ponts ParisTech, directeur du CERMICS.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre BEAL et de M. Jean-François DELMAS, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. François BOUCHUT, DR au CNRS, directeur du LAMA.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marne-la-Vallée, le 1<sup>er</sup> mars 2012

Le directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012